



# Compte rendu de la réunion du groupe projet Riverains du 6 juin 2016 à Betton

---

13 personnes présentes

---

## Compte-rendu :

### 1. Retour sur le débat dans l'émission de France 3 sur les pesticides

Michel commence par revenir sur le débat de l'émission de France 3 avec Joël Labbé, Jean François Deleume, JC Bocquet (UIPP) et T. Coué (FRSEA) : il énumère les argumentaires défendus par les participants, et plus particulièrement par Bocquet et Coué :

- Bocquet :
  - o Pesticides appelés « produit de protection des plantes »
  - o Si on en retrouve beaucoup dans les analyses aujourd'hui, c'est qu'on est capable de retrouver des traces infimes, chose qu'on n'était pas capable de faire autrefois.
  - o Les industriels s'inscrivent dans une démarche de progrès (réduction des quantités, amélioration des molécules...);
  - o Les pesticides, c'est un médicament pour les plantes ; ils sont beaucoup plus évalués que les médicaments ;
  - o Leur retrait serait une décision purement politique et donc idéologique => entraîne un retard de la France dans le domaine agricole ;
  - o Logo « tête de mort » n'existe plus parce que ces produits ont disparu.
  - o Les objectifs chimiques sont inatteignables ; il faut 10 ans pour sortir une nouvelle molécule.
  - o Les bios utilisent des pesticides aussi ;
  - o
- Coué :
  - o Retrait des pesticides = concurrence déloyale au niveau européen ;
  - o Les particuliers, les collectivités peuvent se passer de pesticides ; les agriculteurs, non. On peut les utiliser raisonnablement, c'est ce qu'on fait.
  - o Dans les cultures bios, on retrouve des micro-toxines cancérigènes ;
  - o On travaille pour nourrir 9 milliards d'humains.
  - o Les agriculteurs font énormément d'efforts : Ecophyto, fermes Défis ; on veut être à égalité avec nos concurrents ; laissons-nous le temps de nous adapter.

## 2. Témoignage de Denis sur son activité et son usage des pesticides

Denis rappelle qu'à la Confédération Paysanne (dont il est adhérent), 50 % des agriculteurs sont en conventionnel et 50% en bio (bientôt 70 % avec la récente crise). Le discours sur les pesticides n'est pas tranché car chaque paysan ne peut pas passer en bio.

La ferme de Denis se situe à St Gilles (Ouest de Rennes).

Ses activités principales se répartissent de la façon suivante :

- Poules pondeuses pour la reproduction : élevage en couveuse (Sanders) de 9 000 poules, soit 1,5 millions de poussins par an. Techniquement, il n'est pas possible de faire du bio du fait, que dehors, il y a de la salmonelle qui est un risque sanitaire non admis dans ce type d'élevage. Si une poule l'a, il faut tuer tout le cheptel.
- Vaches allaitantes pour la viande (race Limousine) : élevage essentiellement à l'herbe pour de la vente directe de viande de veau et de bœuf. La vente des veaux se fait à 140 kg et la viande n'est pas blanche parce qu'ils sont élevés sous la mère. La viande de veau « blanche » est issue d'élevages où les bêtes sont nourries avec soit de la poudre de lait, soit de la poudre de farines végétales. Ensuite, pour les taurillons d'élevage intensif, c'est une période d'engraissement, en les nourrissant au maïs et au soja (= riche en oméga 6 néfaste pour la santé humaine, et riche en glyphosate car maïs/soja provenant d'Amérique du Sud). Les vaches nourries à l'herbe comme celles de Denis sont riches en Omega 3 ce qui est bon la santé. Les vaches ne sont pas considérées comme bio car Denis ne conçoit pas d'avoir une partie de son exploitation en bio et pas l'autre : il y a un problème de mixité des pratiques, avec par exemple, une tolérance en bio qui permettrait d'utiliser les fientes de volailles non bio pour amender des terres en culture bio.
- Cochons élevés dans une porcherie construite par ses parents et donc déjà amortie.
- Des cultures (blé, maïs, colza...) sur 25 Ha pour 15 Ha en herbe.

Il reste environ 10 ans avant la retraite, donc sans relève par ses enfants, il ne se voit pas investir dans de nouveaux bâtiments (environ 300 000 €) pour passer en bio.

Concernant son usage des pesticides, il n'utilise plus de glyphosate et prend le soin de traiter le soir par vent faible et d'informer les riverains de ces parcelles lorsqu'il traite. Pour éviter les expositions des riverains, il pense remettre en herbe les parcelles à proximité d'un lotissement. Il hésite car ça pourrait générer d'autres problèmes de cohabitation du fait d'une plus grande présence des mouches ! On convient que c'est quand même un moindre mal !

A propos des mouches, Pierre et Daniel H soulignent l'importance de l'hygiène des vaches. Une pratique vertueuse consiste à mettre régulièrement dans les champs ce qui limite la prolifération des mouches.

A propos de l'agriculture bio, Pierre nous a fait un retour sur le salon Tech et Bio organisé à Bignan par les chambres d'agriculture de Bretagne. L'idée est promouvoir les pratiques du bio pour le conventionnel. Il y a un risque de dégradation du bio à terme. Devant une demande importante des consommateurs à travers les grandes surfaces, le cahier des charges sera moins exigeant.

Jean-François ajoute que les organismes de contrôle sont privés ce qui ne garantit pas toujours la fiabilité des pratiques. Cela devrait être organisé par un service public.

## 3. Groupe de riverains de Thorigné Fouillard

Marcelle qui intervient au nom du Collectif, nous fait un point sur un petit groupe de riverains qui s'est monté suite au ciné-débat à Thorigné. Il se compose de 5 personnes, dont 2 femmes enceintes qui sont exposées aux traitements faits dans les vergers de pommiers à proximité immédiate de leurs habitations.

Ils souhaitent interpeller les élus, les voisins et les parents d'élèves (produits bio à la cantine), avant d'entamer un contact avec l'agriculteur.

Légalement, il n'y pas de règles sur la distance minimum. Le document édité par Générations Futures reste très intéressant à consulter (<http://www.youblisher.com/p/1182944-Riverains-victimes-des-pesticides-cette-brochure-repond-a-toutes-vos-questions/>). De même, l'association d'Allasac a réalisé un document qui pourrait s'avérer utile.

Concernant des responsabilités sanitaires des élus ou autorités administratives, il y a un problème d'empilement de règles qui dilue les responsabilités. Toutefois, il serait intéressant de solliciter les élus locaux pour qu'ils aillent voir l'agriculteur.

Une autre méthode est suggérée d'y aller de manière plus frontale, en sollicitant les services de gendarmerie dès qu'un fait illicite est constaté.

## 4. Vie du groupe projet « Riverains »

Le groupe « Riverains » aura comme référente, Marcelle (Gilles ne pouvant pas s'investir suffisamment).

Il se compose de Pierre T, Denis R, Marie Madeleine, Daniel H, Gilles. D'autres adhérents peuvent rejoindre ce groupe.

Une action locale est proposée auprès des mairies : il s'agit d'envoyer un courrier pour présenter notre association et éventuellement demander la parution d'une annonce dans le bulletin municipal afin de recueillir de nouveaux témoignages. Cela dépasse le seul thème des riverains. Dans un premier temps, 3 communes pourraient être ciblées : Thorigné-Fouillard, Betton et Melesse. Aux adhérents résidents de ces communes d'organiser la communication.

A noter qu'un groupe de personnes sur le pays de Saint-Malo pourraient nous rejoindre par des problèmes équivalents.

---

**Date de prochaine réunion** : à définir.